

DECRET N°73-304 du 27 septembre 1973

Portant nomination de l'Adjudant/Chef
HOUADJETO Cocou Lucien au grade de
Sous-Lieutenant.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 Octobre 1972 ;
VU l'Ordonnance n° 69-34/PR du 17 Octobre 1969, portant statut général des Personnels Militaires de l'Armée Dahoméenne et l'Ordonnance n° 70-15/D/DN du 14 Mars 1970 qui l'a modifiée ;
VU le Décret n° 72-279 du 26 Octobre 1972, portant formation du Gouvernement et les décrets modificatifs subséquents ;
VU le Décret n° 72-290 du 9 Novembre 1972, déterminant les services attachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement et le décret n° 73-A du 19 Janvier 1973 qui l'a complété ;
VU le Décret n° 71-258 du 30 Décembre 1971, portant articulation de la hiérarchie des Personnels Militaires en différents Corps ;
VU le Décret n° 73-22 du 23 Janvier 1973, portant inscription au tableau d'avancement pour l'année 1973 ;
SUR Proposition du Ministre de la Défense Nationale ;

LE CONSEIL DES MINISTRES ENTENDU,

DECRETE :

ARTICLE 1er. - Est nommé au grade de Sous-Lieutenant d'Active pour compter du 1er Octobre 1973, l'Adjudant-Chef HOUADJETO Cocou Lucien.

ARTICLE 2. - Le Ministre de la Défense Nationale est chargé de l'application du présent décret qui sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Par le Président de la République
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Fait à COTONOU, le 27 septembre 1973

pr le Ministre de l'Economie et
des Finances absent, le Ministre
de l'Intérieur et de la Sécurité
chargé de l'intérim,


Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU


Capitaine Michel AIKPE

AMPLIATIONS : PR 6 - SGG 4 - Minis-
tères 11 - EMAT 20 - EMSC 10 - DB-CF-DC
Solde 4- Stat-DGAJL 6 - CAB-MIL 2 - CS 6
DN 10 - EMG-END 8 - DIM 4 - Trésor 4 -
DI 8 - Archives/Chrono - Intéressé 1 -
JORD 1.-